



## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2008

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 30

*Affiché le 5 décembre 2008*

#### 1° - Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du lundi 13 octobre 2008 et du vendredi 24 octobre 2008.

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, les procès-verbaux des Conseils Municipaux du lundi 13 octobre 2008 et du vendredi 24 novembre 2008.

#### 2° - Liste des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000159

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### 3° - Présentation des rapports d'activités 2007 de certains Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000160

Le Conseil Municipal a pris actes des rapports d'activités 2007 des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté de Communes Charenton le Pont – Saint Maurice ;
- Syndicat Mixte à Vocation Unique « Marne Vive » ;
- Syndicat Intercommunal de la Fontaine Saint-Martin (cimetière intercommunal et crématorium à Valenton) ;
- Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).

#### 4° - Prise en charge des frais de mission et de déplacement des élus en France dans le cadre de la représentation communale à l'étranger.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 08/000161

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, la prise en charge par la collectivité aux frais réels des frais de mission et des frais de déplacement engagés par les élus à l'occasion de déplacements dans le cadre de voyages en France ou à l'étranger.

Un ordre de mission de Monsieur le Maire ou de Monsieur le Premier Maire-Adjoint sera nécessaire pour bénéficier de la présente disposition.

Le remboursement pourra être effectué directement aux organismes de séjours.

**5° - Approbation des rapports d'activité 2007 relatifs aux délégations de service public confiées aux sociétés :**

- VINCI PARK pour la gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie ;
- VEOLIA EAU – CGE pour la gestion de l'assainissement communal.

**Rapporteur : M. CRON**

**Délibération n° 08/000162**

Le Conseil Municipal a pris acte des rapports d'activités relatifs aux délégations de service public confiées aux sociétés suivantes :

- VINCI PARK pour la gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie ;
- VEOLIA EAU – CGE pour la gestion de l'assainissement communal.

**6° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 relatif au marché de maintenance préventive et curative des extincteurs et divers matériels de sécurité incendie- Lot n° 1 du marché 2007/10. Titulaire du marché : SAS PROTECT SECURITE.**

**Rapporteur : M. VAN DEN AKKER**

**Délibération n° 08/000163**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 relatif au marché de maintenance préventive et curative des extincteurs et divers matériels de sécurité incendie afin d'y inclure les bâtiments suivants :

- Verrière de Bercy, 4 bis place Henri d'Astier
- Mezzanines A,B et C, 4 rue de la Mairie
- Club du 3<sup>ème</sup> Age, 49 rue de Paris
- Piscine T. Gouin (dans sa nouvelle configuration), avenue Anatole France

Le coût annuel supplémentaire s'élève à 86 € H.T. soit un montant total par an pour ce lot n°1 de 2052 € H.T.

**7° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 2 relatif au marché de maintenance et d'entretien des systèmes de sécurité incendie (alarmes). Titulaire du marché : Société ERIS.**

**Rapporteur : M. GIRARD**

**Délibération n° 08/000164**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 relatif au marché de maintenance et d'entretien des systèmes de sécurité incendie (alarmes) afin d'y inclure l'Eglise Saint-Pierre.

Le coût annuel supplémentaire pour ce bâtiment est de 205,21 € H.T. ce qui porte le montant du marché à 17 495,21 € H.T.

**8° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 2 relatif au marché d'assurance de la flotte automobile.**

**Rapporteur : M. VAN DEN AKKER**

**Délibération n° 08/000165**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 relatif au marché d'assurance de la flotte automobile afin de prolonger celui-ci jusqu'au 31 décembre 2008 et ainsi permettre le bon déroulement de la procédure de consultation lancée en vue de conclure un nouveau marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**9° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention d'assistance aux personnes transportées dans les autocars municipaux. Titulaire du marché : AXA ASSISTANCE – TAI.**

**Rapporteur : M. GIRARD**

**Délibération n° 08/000166**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 relatif à la convention d'assistance aux personnes transportées dans les autocars municipaux afin d'en prolonger la durée initiale d'un mois et de permettre le bon déroulement de la procédure de renouvellement actuellement en cours.

Cet avenant prend également acte du transfert de l'activité du Cabinet d'Assurances, d'Etudes et de Gestion vers le Cabinet MONVOISIN Assurances.

**10° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 relatif au marché de maintenance préventive et curative des ascenseurs et de la télésurveillance. Titulaire du marché : OTIS SCS.**

**Rapporteur : M. CRON**

**Délibération n° 08/000167**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché relatif à la maintenance préventive et curative des ascenseurs et de la télésurveillance afin d'y inclure un ascenseur situé à l'école Aristide Briand.

Le coût supplémentaire annuel s'élève à 1 682,31 € H.T. pour un nouveau montant annuel du marché de 30 417,31 € H.T.

**11° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à la fourniture de carburants pour les véhicules de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale.**

**Rapporteur : M. TURANO**

**Délibération n° 08/000168**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à la majorité**, par 32 voix pour (Groupes Charenton Demain et Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en Mouvement), Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la fourniture de carburants pour les véhicules de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale avec la société Total Raffinage Marketing - 24 Cours Michelet - La Défense 10 - 92069 Paris La Défense Cedex.

Le montant annuel du marché est estimé à 40 000 € H.T. au minimum et 150 000 € H.T. au maximum, soit 120 000 € H.T. au minimum et 450 000 € H.T. au maximum sur une durée de trois ans.

**12° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention entre la Ville de Paris et la Ville de Charenton-le-Pont pour l'implantation de stations « VELIB' » sur le territoire communal.**

**Rapporteur : M. BRETILLON**

**Délibération n° 08/000169**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la convention avec la Ville de Paris portant sur l'implantation de huit stations « Velib' » sur le territoire communal et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

La Ville de Paris versera à la Ville de Charenton-le-Pont une redevance annuelle d'occupation du domaine public de 1 € par station, soit 8 € par an.

**Rapporteur : M. BRETILLON**

**Délibération n° 08/000189**

Le Conseil Municipal a formulé, **à l'unanimité**, un vœu auprès de la Ville de Paris afin que le maillage des emplacements « Vélib' » sur le territoire de la Commune de Charenton-le-Pont puisse être complété par deux autres stations : Quai des Carrières – rue du Pont et Quartier de Bercy.

**13° - Approbation des tarifs des copies « couleur » des documents dans les actes d'autorisation d'occupation des sols et dans les dossiers du Plan Local d'Urbanisme.**

**Rapporteur : M. CRON**

**Délibération n° 08/000170**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, les tarifs des copies « couleur » des documents dans les actes d'autorisation d'occupation des sols et dans les dossiers du Plan Local d'Urbanisme comme suit :

- 0,60 € l'unité - format A 4
- 0,80 € l'unité - format A 3

**14° - Acceptation d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Charenton le Pont - Saint Maurice de 12 640 € pour le financement d'opérations d'investissement.**

**Rapporteur : M. VAN DEN AKKER**

**Délibération n° 08/000171**

Le Conseil Municipal a accepté, **à l'unanimité**, le versement d'un fonds de concours de 12 640 € de la Communauté de Communes pour les travaux d'investissement sur la voirie en vue d'améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées.

**15° - Décision modificative n° 1/2008 de la Commune.**

**Rapporteur : M. GICQUEL**

**Délibération n° 08/000172**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, l'ajustement et l'ouverture des crédits par la décision modificative n° 1/2008 qui est équilibrée en section de fonctionnement à 45 000 € et en section d'investissement à 1 367 300 €.

**16° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la réhabilitation du gymnase Henri Guérin.**

**Rapporteur : M. GAILHAC**

**Délibération n° 08/000173**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Ile-de-France pour la réhabilitation du gymnase Henri Guérin et à signer tous les documents et conventions qui interviendront.

Il y aura notamment une convention tripartite avec le futur lycée en construction, établissement scolaire de compétence régionale, prévoyant les conditions de mise à disposition de cet équipement sportif.

**17° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la construction du nouveau gymnase sur l'Ile Martinet.**

**Rapporteur : M. GAILHAC**

**Délibération n° 08/000174**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la construction du nouveau gymnase sur l'Ile Martinet et à signer tous les documents et conventions qui interviendront et notamment la convention tripartite avec l'établissement scolaire de compétence régionale prévoyant les conditions de mise à disposition de cet équipement sportif.

La construction du nouveau gymnase est liée à celle du nouveau lycée Polyvalent Robert Schuman-Europe de Charenton-le-Pont qui doit rentrer en fonction à la rentrée de septembre 2009.

**18° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val-de-Marne pour la réhabilitation du gymnase Henri Guérin et pour la construction d'un nouveau gymnase sur l'Ile Martinet.**

**Rapporteur : M. GAILHAC**

**Délibération n° 08/000175**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val-de-Marne pour la réhabilitation du gymnase Henri Guérin mais aussi pour la construction du nouveau gymnase mitoyen à ce dernier.

Ces équipements sportifs seront mis gratuitement à la disposition des élèves du collège La Cerisaie durant le temps scolaire et Monsieur le Maire a été autorisé à signer tous les documents et conventions qui interviendront entre le Conseil Général du Val-de-Marne et la Ville de Charenton-le-Pont.

**19° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Centre National de Développement du Sport (C.N.D.S.) pour la réhabilitation du gymnase Henri Guérin et pour la construction d'un nouveau gymnase sur l'Ile Martinet.**

**Rapporteur : M. GAILHAC**

**Délibération n° 08/000176**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Centre National de Développement du Sport (C.N.D.S.) pour le projet de réhabilitation du gymnase Henri Guérin et pour la construction d'un nouveau gymnase sur l'Ile Martinet et à signer tous les documents et conventions qui interviendront avec le C.N.D.S.

**20° - Demande de subvention pour la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance et conclusion d'une convention avec l'Etat.**

**Rapporteur : M. TURANO**

**Délibération n° 08/000177**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à la majorité**, par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain), 4 voix contre (Groupe Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en Mouvement) la convention précisant les modalités du déport d'images du système communal de vidéosurveillance depuis la Police Municipale vers le Commissariat de Police de Charenton-le-Pont et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents et conventions qui interviendront dans le cadre du dispositif de vidéosurveillance.

De plus, une demande de subvention a été sollicitée auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance dans le cadre du financement des prochaines phases d'extension du dispositif de vidéosurveillance sur la voie publique ainsi que du raccordement de la Police Municipale à la Police Nationale.

**21° - Révision de la subvention accordée à la Croix Rouge pour l'année 2008.**

**Rapporteur : M. SEGALAT**

**Délibération n° 08/000178**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de réviser la subvention 2008 accordée à La Croix Rouge d'un montant de 11 000 € en la réduisant d'un montant de 2 600 € du fait de l'installation de cette association dans un local communal mis à disposition à titre gratuit.

Le montant de cette baisse correspondant au coût des loyers de juillet à décembre 2008 qui auraient été réglés par la Croix Rouge en cas de maintien dans les anciens locaux.

La subvention pour l'année 2008 est ainsi désormais fixée à 9 400 €.

**22° - Attribution d'une subvention supplémentaire à l'Association des Familles de Charenton.**

**Rapporteur : M. SEGALAT**

**Délibération n° 08/000179**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de verser à l'Association des Familles de Charenton une subvention supplémentaire de 2 100 € sur les comptes de l'année 2008 afin de couvrir des frais non prévus de transport et de conditionnement de vêtements. Ceux-ci lui ont été remis par décision de justice concernant la défaillance commerciale d'un magasin situé au Centre Commercial de Bercy II.

**23° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché de fabrication, conditionnement et livraison de repas et denrées alimentaires pour la restauration scolaire et la Résidence de Personnes Agées avec mise à disposition de personnel.**

**Rapporteur : M. BOCCARA**

**Délibération n° 08/000180**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la fabrication conditionnement et livraison de repas et denrées alimentaires pour la restauration scolaire et la Résidence des Personnes Agées avec la Société SOGERES sise 42-44 rue de Bellevue - 92513 Boulogne-Billancourt Cedex, pour des montants annuels minimum de 800 000 € H.T. et maximum de 3 200 000 € H.T.

**24° - Fixation du taux horaire de rémunération pour le personnel vacataire assurant le remplacement des agents titulaires ainsi que l'accomplissement d'une mission occasionnelle.**

**Rapporteur : M. GICQUEL**

**Délibération n° 08/000181**

Le Conseil Municipal a fixé, **à l'unanimité**, le taux horaire de rémunération pour le personnel vacataire à 8,84 €, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

A ce taux s'ajoute une indemnité compensatrice de congés payés égale à 10% du salaire brut.

Une revalorisation est prévue à chaque augmentation de la valeur du point de la Fonction Publique Territoriale ou du S.M.I.C.

**25° - Indemnité complémentaire attribuée au personnel communal à l'occasion des élections prud'homales.**

**Rapporteur : Mme LEHOUT**

**Délibération n° 08/000182**

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, la rémunération complémentaire des personnels communaux qui participent au déroulement des élections prud'homales à 100 €.

**26° - Mise à jour de la dotation des agents en vêtements de travail et équipements de protection.**

**Rapporteur : M. GICQUEL**

**Délibération n° 08/000183**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise à jour de la dotation en vêtements de travail et équipements de protection individuelle des agents de la Ville de Charenton-le-Pont.

**27° - Attribution d'une subvention complémentaire à l'association ALIAJ.**

**Rapporteur : M. SEGALAT**

**Délibération n° 08/000184**

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité, par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain) et 7 abstentions (Groupes Réunir pour Changer et Charenton en Mouvement) de verser à l'association ALIAJ, une subvention complémentaire de 45 000 € sur les comptes de l'année 2008.

**28° - Convention d'objectifs entre la Commune de Charenton-le-Pont et l'association ALIAJ.**

**Rapporteur : M. SEGALAT**

**Délibération n° 08/000185**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'ALIAJ, association sise 7 bis Quai de Bercy à Charenton-le-Pont.

**29° - Création d'un Conseil d'établissement au sein du Conservatoire Municipal de Musique André Navarra.**

**Rapporteur : Mme GRATIET**

**Délibération n° 08/000186**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer un Conseil d'établissement au sein du Conservatoire Municipal de Musique André Navarra.

Ce Conseil d'établissement placé sous l'autorité du Maire-Adjoint chargé de la Culture est composé de :

- 2 représentants des parents d'élèves élus pour une période de 2 ans ;
- 2 représentants des élèves élus pour une période de 2 ans ;
- 2 représentants des enseignants issus du Conseil pédagogique ;
- Direction du conservatoire ;
- Direction des affaires culturelles ;
- 1 ou plusieurs représentants des associations en convention avec le Conservatoire ;
- 1 représentant de l'Education Nationale (directeur d'école ou enseignant) ;
- 1 ou plusieurs représentants de services municipaux concernés par l'action du Conservatoire (exemple : enfance, jeunesse, etc.) ;
- Autres.

- Seuls les élèves à partir de 12 ans sont autorisés à voter pour élire deux représentants au sein du collège « Elèves ».
- Seuls les parents (à raison d'un seul vote pas famille) sont autorisés à voter pour élire deux représentants au sein du collège « Parents ».

Le Conseil d'établissement se réserve la possibilité d'inviter ponctuellement toute personnalité extérieure utile à son fonctionnement.

Il est une instance de consultation et de débat qui sert la réflexion et donne son avis pour l'élaboration du projet d'établissement.

Il se réunit au moins une fois par semestre à l'invitation du Maire-Adjoint chargé de la Culture.

### 30° - Avenant au règlement intérieur du Conservatoire Municipal de Musique André Navarra.

Rapporteur : Mme GRATIET

Délibération n° 08/000187

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier le règlement intérieur du Conservatoire Municipal de Musique André Navarra comme suit :

La rubrique : 3 – FONCTIONNEMENT, est complétée de l'article 5 :

Article 5 - Le *Conseil d'établissement*, placé sous l'autorité du Maire-Adjoint chargé de la Culture, se réunit une fois par semestre.

Il est composé de représentants des parents d'élèves, des élèves, des professeurs, de la direction des Affaires Culturelles, de la direction du conservatoire, des associations conventionnées avec le Conservatoire, de l'Education Nationale, des services municipaux concernés.

Instance de consultation, il donne son avis sur l'élaboration du projet d'établissement et sur les questions relatives à la vie du Conservatoire, et contribue à structurer les relations entre les différents partenaires.

### 31° - Fixation de la rémunération des agents recenseurs.

Rapporteur : Mme LEHOUT

Délibération n° 08/000188

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

1ère partie - rémunération à l'imprimé :

|                                |        |
|--------------------------------|--------|
| ☞ feuille de logement          | 1,00 € |
| ☞ bulletin individuel          | 1,00 € |
| ☞ logement non enquêté         | 0,25 € |
| ☞ dossier d'adresse collective | 0,50 € |

2ème partie – primes :

|   |          |
|---|----------|
| ☞ séance de formation                         | 16,00 €  |
| ☞ qualité de la tournée de reconnaissance     | 50,00 €  |
| ☞ qualité du remplissage du carnet de tournée | 125,00 € |
| ☞ qualité de la collecte                      | 175,00 € |

☞ objectifs hebdomadaires

|           |  |         |
|-----------|--|---------|
| semaine 2 | entre 20 et 30% des objectifs à atteindre  | 40,00 € |
| semaine 2 | + de 30 % des objectifs à atteindre        | 50,00 € |
| semaine 3 | entre 50 et 70% des objectifs à atteindre  | 40,00 € |
| semaine 3 | + de 70% des objectifs à atteindre         | 50,00 € |
| semaine 4 | entre 70 et 80 % des objectifs à atteindre | 40,00 € |
| semaine 4 | + de 80 % des objectifs à atteindre        | 50,00 € |
| semaine 5 | entre 80 et 90 % des objectifs à atteindre | 40,00 € |
| semaine 5 | + de 90 % des objectifs à atteindre        | 50,00 € |

**Fin de séance : 21 h 35**